



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que le 5 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement 187-2020 modifiant le règlement 184-2019 relatif aux prévisions budgétaires 2020 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception

Le présent règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 11 mai 2020.

Serge Vallée

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du _____ 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce _____ 2020

Serge Vallée

Directeur général et secrétaire-trésorier